



angers Loire  
métropole

communauté d'agglomération

# Assemblée des élus municipaux

---

17 décembre 2014



# POINT SUR LES FINANCES

---

Assemblée des élus municipaux



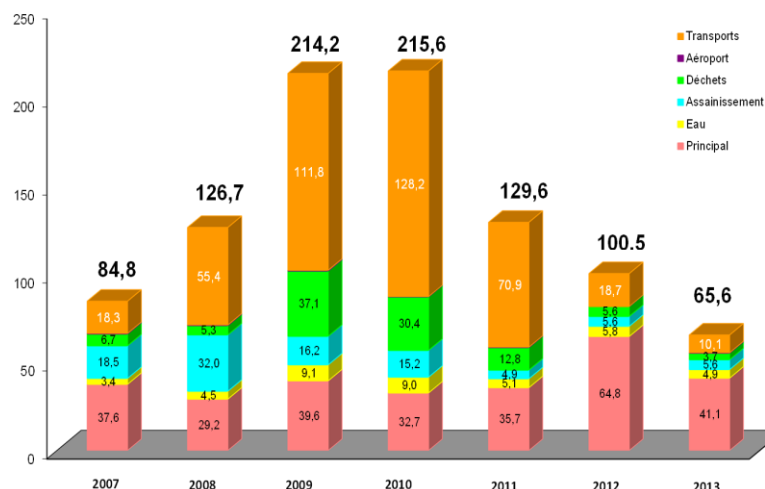
.1.

# RETROSPECTIVE DU DERNIER MANDAT

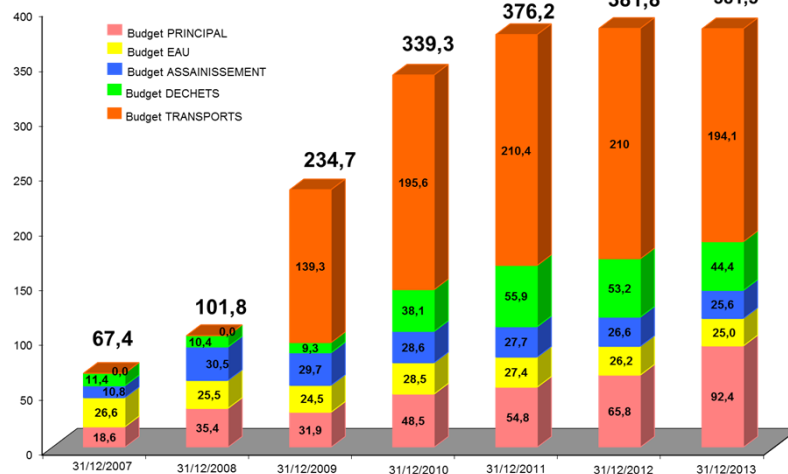


# Investissement

Evolution de l'investissement



Evolution de l'encours de dette



➔ Des dépenses exceptionnelles à la suite de 3 équipements structurants :

- 1<sup>ère</sup> ligne du tramway : 320 M€ HT
- Biopôle : 58 M€ HT
- La baumette (*eaux usées*) 66 M€ HT

.2.

# LA SITUATION FINANCIERE D'ANGERS LOIRE METROPOLE



# Synthèse

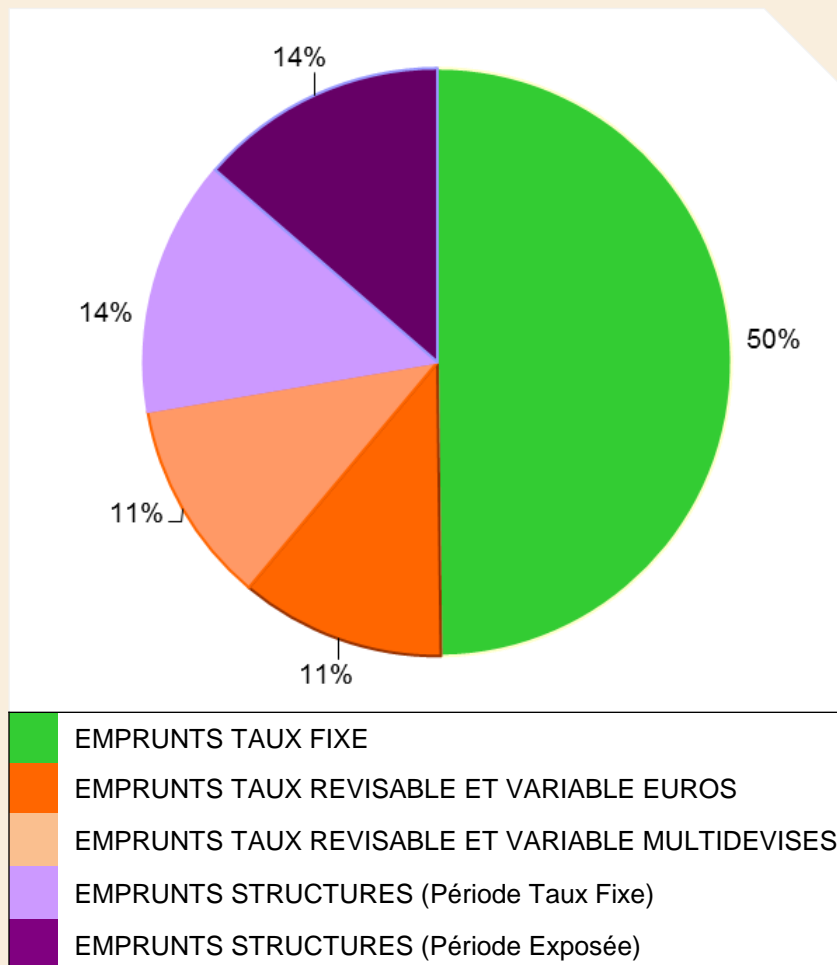
- Une **épargne correcte** / niveau d'investissement  
(40 M€ / 65 M€)
- Une **dette élevée** (381 M€ et 1 400 € par hab)
- Des **ressources menacées** (dotations Etat, crise éco)  
qui obligent à maîtriser les dépenses
- Des **zones de risque** :
  - Dette structurée
  - Contentieux Biopôle

.3.

# LE RAPPORT DE LA CRC ET LA GESTION DE LA DETTE STRUCTUREE



# Dettes à risque (au 01.01.2014)



→ **39%** de la dette potentiellement exposée

→ **Mesures 2014 :**

- Provisions financières
- Délégations au Conseil et à la CP

→ **À moyen terme :**

- Renégociation et désensibilisation
- Fin du mandat : 25% de la dette





# DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION À LA COMMUNAUTÉ URBAINE


---

Assemblée des élus municipaux



# La communauté urbaine

- Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,

 **Nouveau seuil de population abaissé à 250 000 habitants (au lieu de 450 000)**

- ALM remplit les conditions pour se transformer en communauté urbaine

# Choisir la transformation en communauté urbaine

## → Sur quel territoire ?

Maintien du périmètre actuel à 33 communes

## → Pourquoi ?

Opportunité dans le cadre de la réforme territoriale

Positionnement dans l'Ouest de la France

Optimisation des dotations

## → Pour faire quoi ?

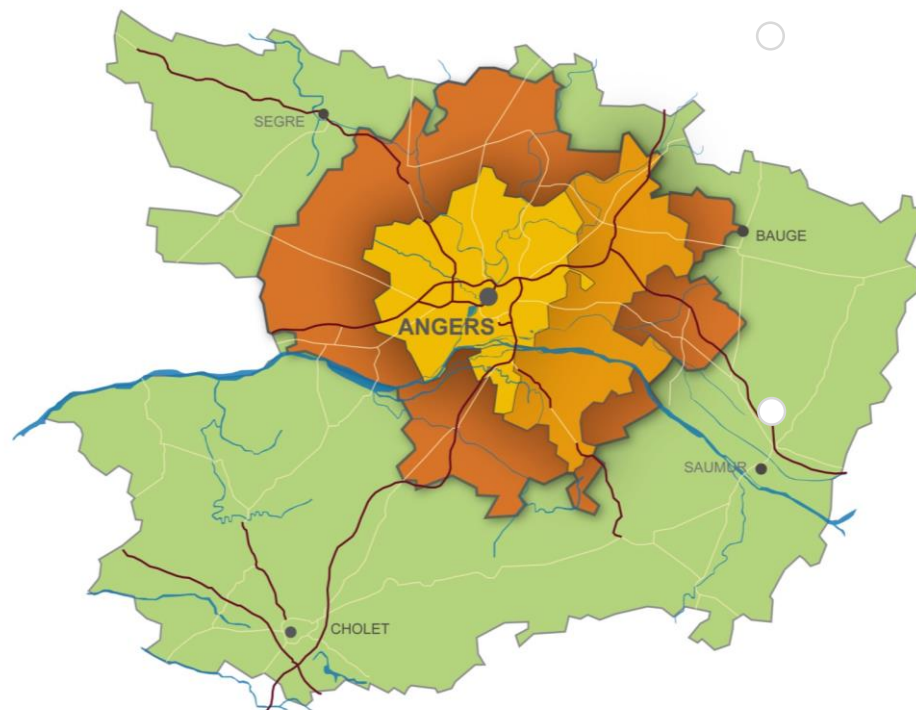
Adapter les services aux besoins de nos territoires et de leurs habitants

## → Comment ?

Procédure, pilotage et calendrier prévisionnel

# Quel territoire ?

## Maintien du périmètre actuel d'ALM à 33 communes



# Les communautés urbaines en France



- **16 CU en France**
  - + de 400 communes
  - 7,7 millions d'habitants
  - 12% de la population française

# Pourquoi ?

## 1- se positionner dans un environnement territorial en compétition

- Renforcement des Régions et des intercommunalités
- Transformation de Nantes, Rennes, Brest... en Métropole
- Réflexion de collectivités proches pour se transformer en CU (Orléans, Tours)

## 2- mieux faire face aux diminutions des dotations

# Pour faire quoi ?

Construire ensemble un projet de territoire  
tourné vers l'avenir

- S'appuyer sur le projet d'agglomération
- Développer les solidarités
- Proposer un pacte financier et fiscal
- Réfléchir à une plus grande mutualisation des services

# Avec quelles compétences ?

## Extension de certaines compétences

- Aménagement
- Développement économique (y compris les zones d'activité tertiaire, artisanale...)
- Office de Tourisme
- Equilibre social de l'habitat
- ...

## Nouvelles compétences à définir

- Equipements d'intérêt communautaire (culture, sport...)
- Voirie ; parcs et aires de stationnement
- Gestion de services d'intérêt collectif (cimetières, abattoirs, réseaux de chaleur, Energies et transition énergétique, distribution d'électricité...)
- ...



# Les procédures

## Procédure

- Avec les Maires, définir les compétences, puis choisir la transformation en Communauté Urbaine
- 2 Délibérations en Conseil Communautaire (compétences puis statuts)
- 2 Délibérations de chaque Conseil Municipal
- 2 Arrêtés du Préfet de Département

## Consultations

- Agents territoriaux, Etat, C.D.C.I., Conseil de développement...

## Calendrier

- 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 2015 : délibérations ALM
- 2<sup>ème</sup> semestre 2015 : délibérations de chaque Conseil municipal
- Création envisagée au 1<sup>er</sup> janvier 2016

# Calendrier Prévisionnel

2014				2015											
Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Lancement démarche															
	Premières études et recherches														
			Anticipation des modalités de mise en œuvre												
				Avis, délibérations, arrêtés											
													Mise en œuvre des modalités		



**PROPOSITIONS** comité de pilotage et point d'étape à chaque commission permanente

**ORIENTATIONS** de la commission permanente

**DÉCISIONS EN 2 TEMPS :**  
 les compétences puis la transformation en communauté  
 Successivement :  
 - Délibérations d'Angers Loire Métropole  
 - Puis délibérations des communes  
 - Puis arrêté préfectoral

**01/01/2016**  
**TRANSFORMATION POSSIBLE**  
 en communauté urbaine

# Une organisation de projet avec une gouvernance équilibrée

## Un lieu de décision : la commission permanente

- Composée de l'ensemble des Maires et des vice-présidents d'ALM

## Un comité de pilotage

- Présidé par Christophe Béchu et composé de la 1<sup>ère</sup> vice-présidente, du vice président aux finances et de 10 Maires volontaires

## Un comité technique de suivi

- 4 directions communautaires ressources (Administration générale + Finances + Juridique + Ressources humaines)
- 3 directions communautaires et/ou de la ville d'Angers opérationnelles
- 10 DGS volontaires de communes membres d'ALM et de strates démographiques différentes



# BIOPOLE

---

Assemblée des élus municipaux



# Les grandes dates

- **8 décembre 2005** : Choix d'ALM d'un traitement des OMR par Traitement Mécano Biologique puis par méthanisation et compostage : Biopole
- **Février 2008** : marché de construction-réalisation attribué à VINCI Environnement

## Janvier 2009 :

- démarrage des travaux
- phase opérationnelle de conception / construction puis mise en service avec le mandataire Sodemel, un assistant à maître d'ouvrage Girus, un concepteur constructeur Vinci Environnement, un exploitant Géval/Véolia
- pour un montant d'investissement qui passe de **54 M€ HT à 56,4 M€ HT (5 avenants)**
- et un coût de **65€ HT/tonne (hors amortissement)** proposé par Véolia - contre 110€ HT/tonne proposé par Vinci lors de la consultation pour la DSP en avril 2010

# Les grandes dates

## → Décision d'ALM de non réception le 15/4/2013 :

- Valorisations insuffisantes et donc excès de refus
- Excédents hydriques
- Des réserves au regard de la sécurité
- De grosses difficultés d'exploitation : déshydratation, affinage
- Des sinistres : casses de matériels
- Des nuisances aux riverains et de mauvaises conditions de travail

## → Des travaux de sécurisation se poursuivent :

- **certain**s avancés par ALM aux frais et risques :  
délibération ALM du 11/7/2013 : +2,5 M€ investissements  
(à ce jour 384 k€ notifiés)

# Quid de l'avenir?

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage technico-économique –  
Conseil du 7 juillet 2014 : Accord cadre pour aider Angers Loire  
Métropole à optimiser un scénario cible pour le futur

## → **Fonctionnement :**

- Demande de l'exploitant d'augmenter d'environ 2M€ par an le coût d'exploitation, soit le porter à 6,5 M€ HT /an

## → **Investissements : montant initial : 56,4 M€ HT :**

- Réclamation de Vinci Environnement de 7 M€ HT en s'appuyant sur la mauvaise qualité des déchets d'ALM
- Investissements complémentaires nécessaires entre 7 et 10 M€ HT  
*(mandat complémentaire actuel limité à 2,5 M€ HT)*
- Achat des maisons des riverains en cours

# Deux référés expertises

## → Référé des Riverains :

- **rapport d'expertise définitif remis le 17 février 2014 :**  
Angers Loire Métropole porte la responsabilité du choix du site, du choix du TMB, et l'absence de certitudes sur des conditions d'amélioration rapides concernant les odeurs : proposition d'achat des propriétés avoisinantes.

## → Référé de l'Exploitant :

- **rapport d'expertise définitif remis le 25 juillet 2014**



# Deux référés expertises

- **Plusieurs scénarios juridiques** envisagés, de la transaction aux contentieux
- Dans un premier temps, Angers Loire Métropole a proposé une négociation tripartite rapide avec le constructeur-réalisateur et l'exploitant, en vue de la conclusion éventuelle d'un protocole transactionnel

⇒ **En parallèle les conclusions de l'AMO technico-économique en cours nous aident à identifier les scénarios envisageables pour Biopole, leurs coûts et nos marges de manœuvre.**



# LA NOUVELLE AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

---

Assemblée des élus municipaux



# Finalité de ce projet

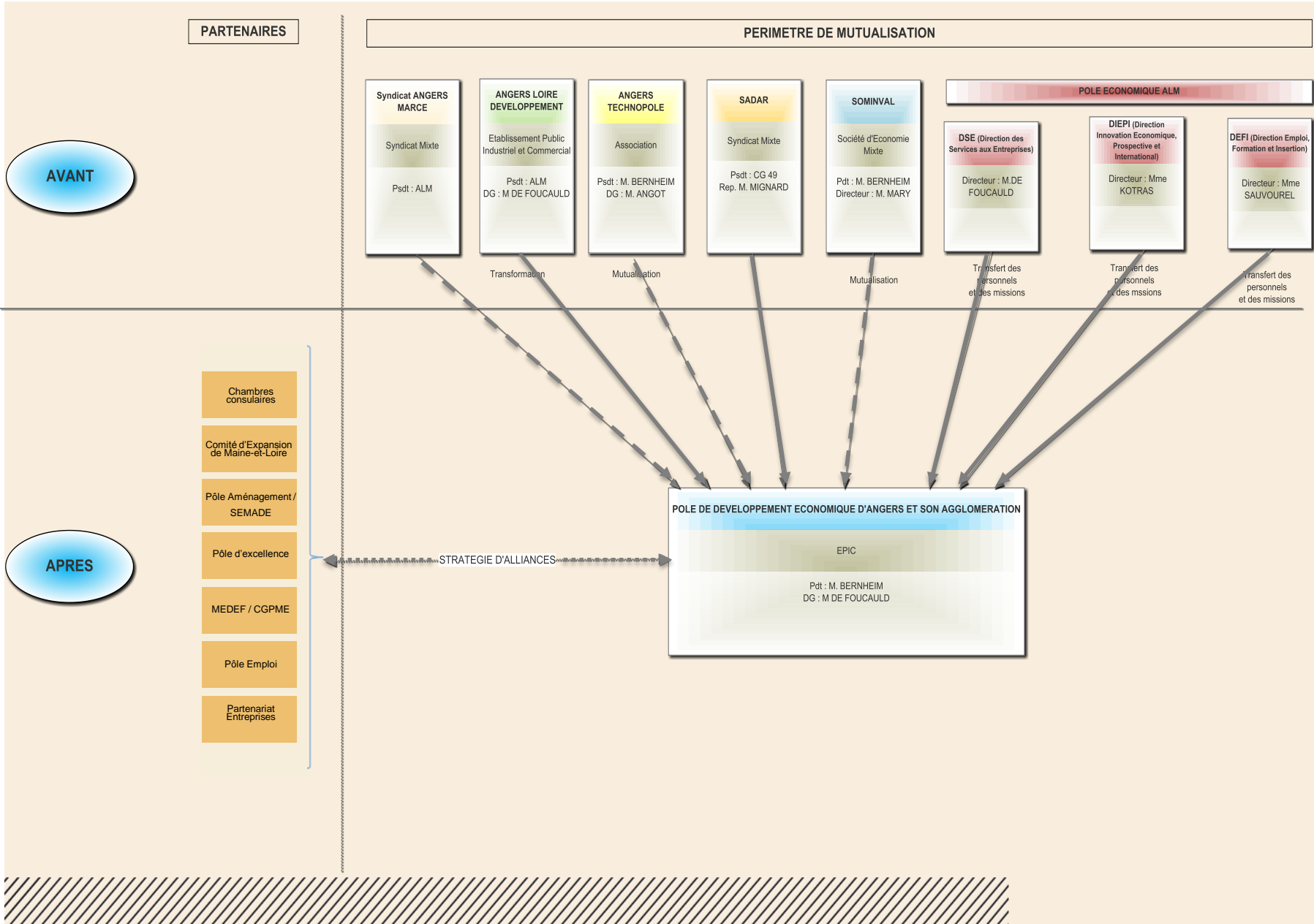
- **Recentrer et rassembler** la gouvernance des organismes et directions administratives d'Angers Loire Métropole en charge du développement économique de son territoire, en organisant au mieux les moyens dédiés.

# Les missions de la nouvelle agence

- Créer les conditions favorables à la **création et au développement** des entreprises  
(ce qui inclut la commercialisation du parc immobilier et foncier communautaire) ;
- Faire de l'**innovation** un axe majeur du développement angevin ;
- Développer et ancrer territorialement le **pôle universitaire** ;
- Accompagner les **filières stratégiques** du territoire ainsi que les domaines d'excellence en devenir ;
- Favoriser les **implantations exogènes** d'entreprise sur notre territoire ;

# Les missions de la nouvelle agence

- Assurer une fonction de veille économique ;
- Animer une cellule d'urgence de traitement des difficultés d'entreprises ;
- Accompagner les compétences professionnelles nécessaires aux emplois du territoire et participer à la réinsertion des hommes par l'économie ;
- Mettre en œuvre un déploiement ambitieux du territoire métropolitain en lien avec le territoire départemental ;
- Entretenir le parc immobilier et foncier communautaire



# Objectifs

- Bâtir un modèle organisationnel et de gouvernance pour l'Agence, **souple, léger et efficace**, à même de respecter les impératifs réglementaires et administratifs de nos pratiques ;
- Se donner les moyens de la **réactivité** vis à vis des entreprises ;
- **Mobiliser** les outils, les structures et les entreprises pour l'insertion des habitants éloignés de l'emploi ;
- **Favoriser le développement des entreprises** à tous les stades de leur vie et l'implantation sur le territoire d'entreprise exogènes ;
- **Baisser à terme les coûts mutualisés** de fonctionnement du pôle économique.

# Objectifs

- **Articuler** cette gouvernance et ses moyens avec celles des autres compétences d'ALM et leurs moyens (*tourisme, aménagement, développement social et culturel ...*) ;
- Relier **conventionnellement et opérationnellement** cette gouvernance à **Angers Loire Métropole**, sa collectivité de tutelle (*convention d'Objectifs et de Moyens*);
- Définir et conduire des **stratégies d'alliances** avec nos partenaires extérieurs (*Chambres consulaires, Comité d'Expansion, fédérations professionnelles ...*).



# Calendrier prévisionnel indicatif

*Réalisation complète du projet : 1<sup>er</sup> trimestre 2014*

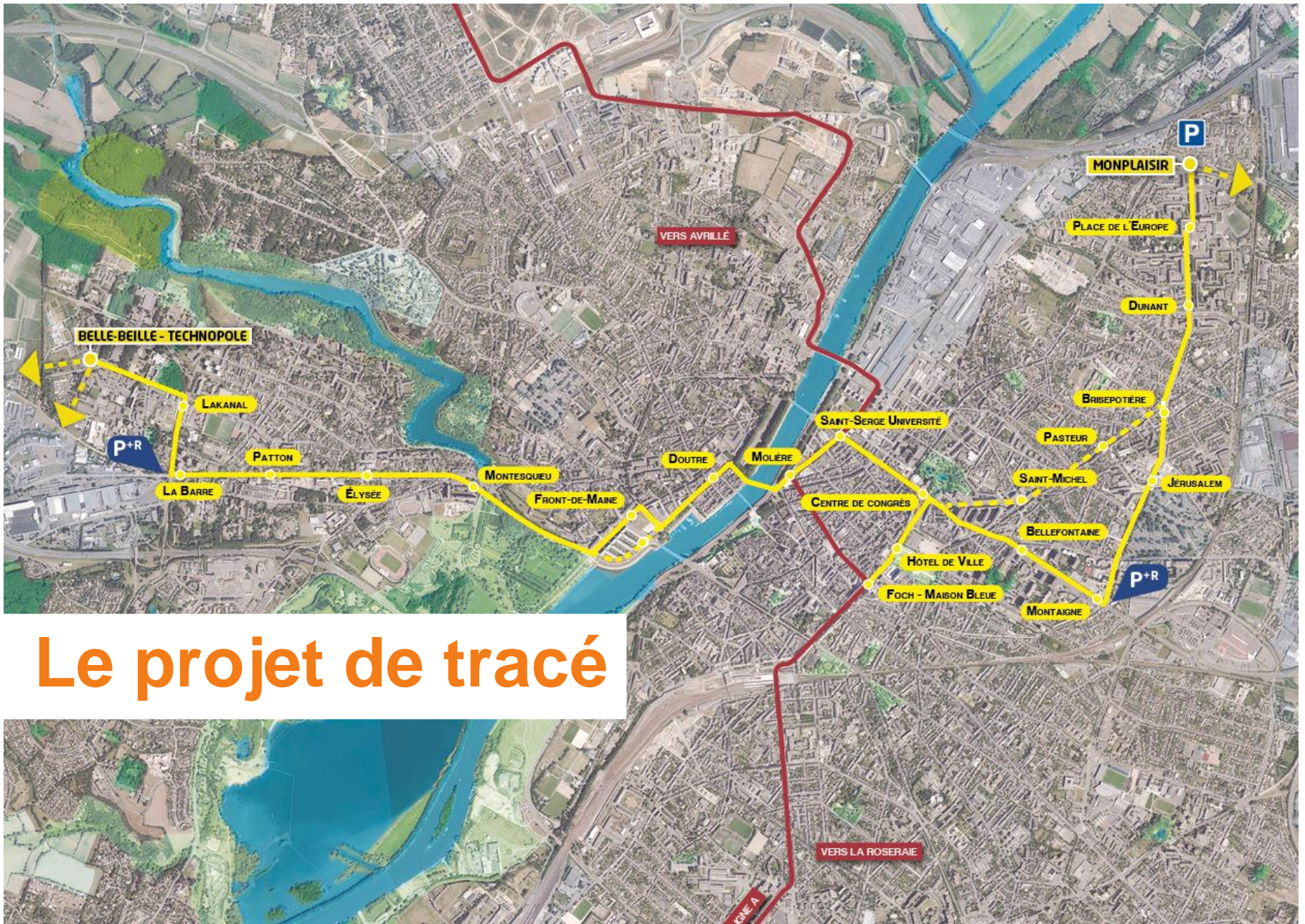
- Conseil de communauté Angers Loire Métropole du 8 Décembre 2014 pour adoption
  - de la modification statutaire d'Angers Loire Développement
  - Transfert des missions de la DGA Economie d'Angers Loire Métropole et des postes rattachés
  
- Conseil d'administration constitutif de la nouvelle agence : 26 janvier 2015
  
- Accueil des personnels transférés d'Angers Loire Métropole dans Angers Loire Développement : 1 janvier 2015
  
- Déménagement dans Arobase 1: 26-30 janvier 2015.



# TRAMWAY LA NOUVELLE LIGNE B

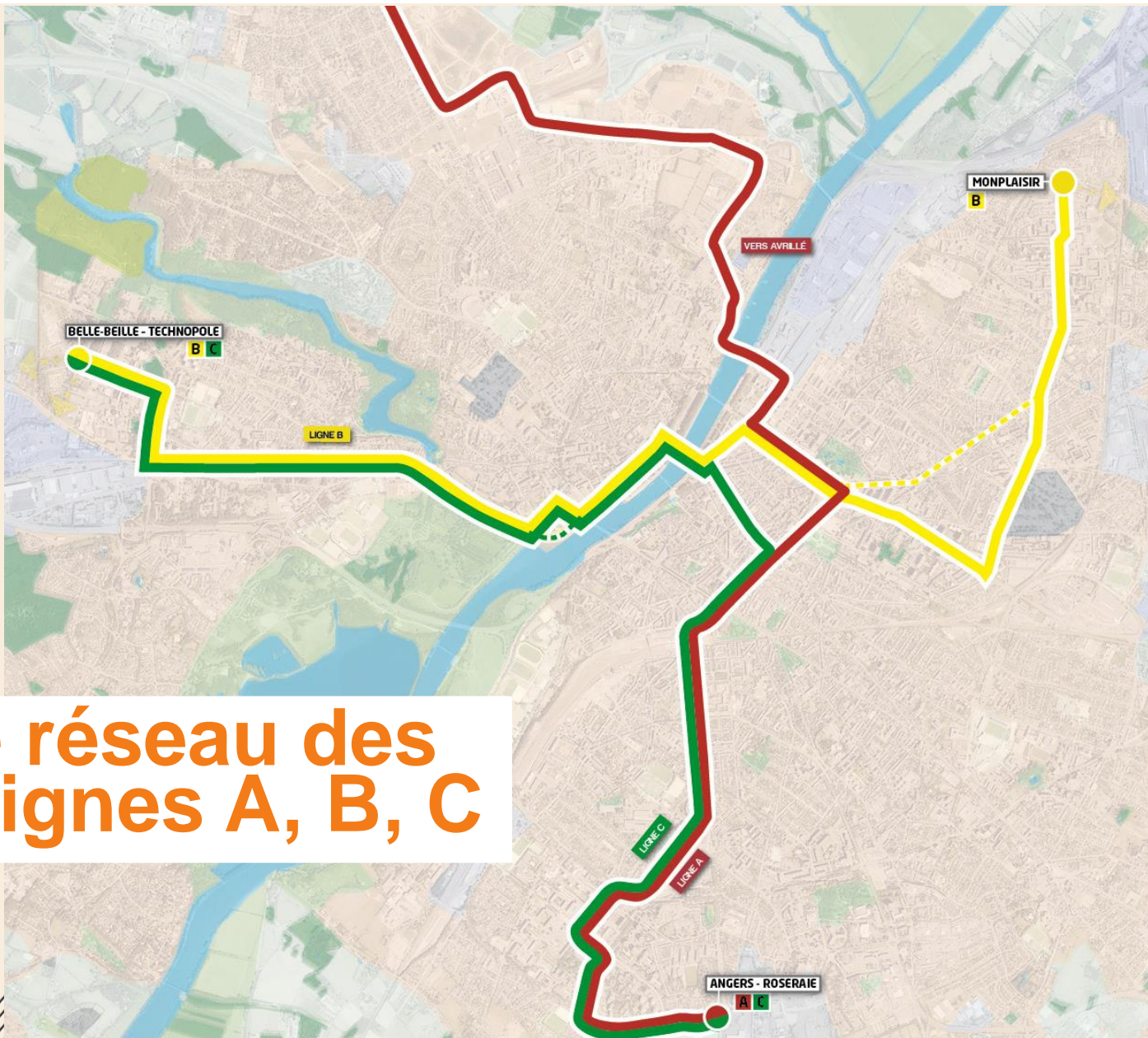
---

Assemblée des élus municipaux



# Le projet de tracé





# Le réseau des 3 lignes A, B, C



# Le calendrier prévisionnel

- **Novembre 2014** : fin des études d'insertion
- **Printemps 2015** : fin de la concertation et approbation d'un programme de réalisation
- **Septembre 2015** : dépôt du dossier de déclaration d'utilité publique (DUP)
- **Mars 2016** : enquête publique
- **Fin 2016** : début des travaux
- **Fin 2019** : mise en service du tramway





## Révision du SCoT Loire Angers

17 décembre 2014  
assemblée des élus municipaux



83 rue du Mail – BP 80011 – 49020 Angers cedex 02  
02-41-05-51-55 / [accueil@pmla.fr](mailto:accueil@pmla.fr)

[www.pole-metropolitain-loire-angers.fr](http://www.pole-metropolitain-loire-angers.fr)

 [@PM\\_loire\\_angers](https://twitter.com/PM_loire_angers) /  [pm.loire.angers](https://www.facebook.com/pm.loire.angers)

## PÔLE MÉTROPOLITAIN

➔ 4 EPCI

➔ 68 communes

➔ + de 1 000 km<sup>2</sup>

➔ + de 310 000 hab.

➔ + de 145 000 emplois



Angers Loire Métropole

CC du Loir

CC Loire Aubance

CC Vallée Loire Authion

**1 - Le SCoT actuel est récent (2011)**

**2 - Le SCoT doit être rendu conforme avec la loi Grenelle avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017** (sauf à devenir illégal). Des délais extrêmement restreints ne pouvant être tenus avec une réinterrogation profonde du SCoT.

**3 - Le projet de réforme territoriale pourrait conduire à une évolution notable du périmètre de SCoT après 2017.** Il ne serait donc pas opportun de redéfinir complètement un nouveau projet sur un territoire qui peut évoluer prochainement.

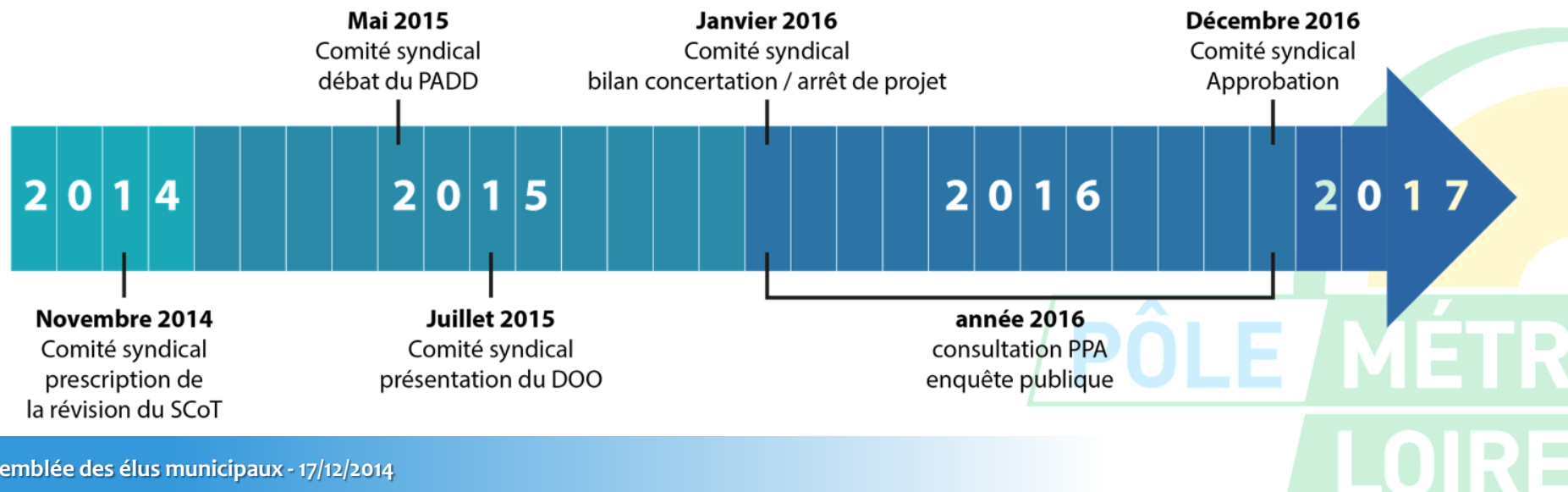
→ **Une révision légère du SCoT visant essentiellement à sa « grenellisation » sans redéfinir un nouveau projet pour le Pôle métropolitain Loire Angers**





## Objectifs

- **Définir les orientations propres aux communes d'Ecuillé et Soulaire-et-Bourg** (ayant intégré Angers Loire Métropole postérieurement à l'approbation du SCoT)
- Adapter le document afin de le mettre pleinement **en conformité avec le droit en vigueur** (lois «Grenelle», loi «Alur», loi «Pinel», loi AAAF...)
- **Adapter le SCOT en vigueur à la lumière des nouveaux enjeux écologiques**
- **Répondre à la préoccupation toujours plus forte du maintien des espaces agricoles et naturels**
- **Ajuster et approfondir le SCoT actuel**





# ENJEUX CROISÉS SCOT/PLUI

---

Assemblée des élus municipaux



# Présentation

## 1. Comprendre le PLU communautaire

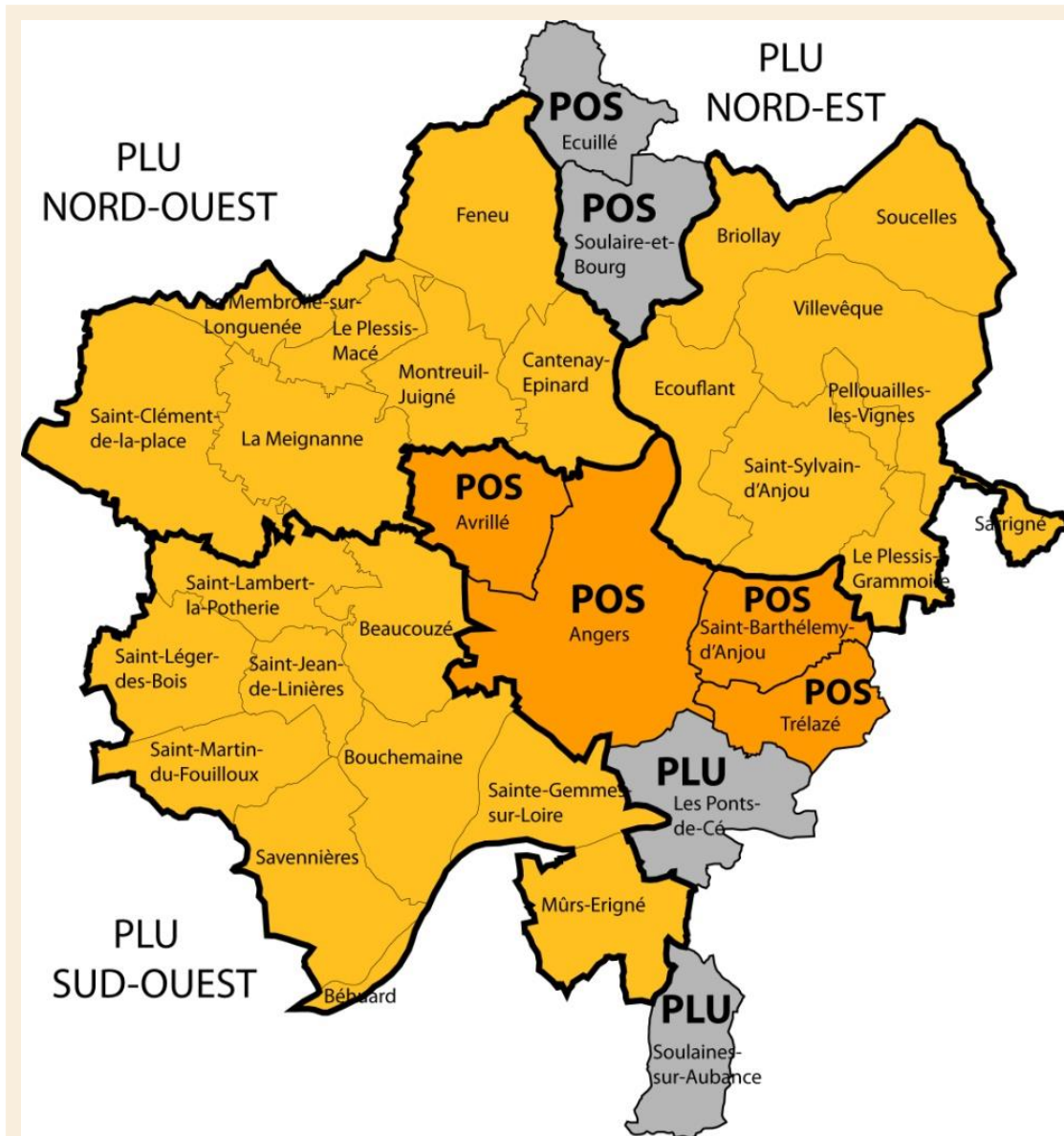
- Les documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire
- Les différentes échelles de planification
- Le PLU Communautaire d'ALM : principales caractéristiques
- Le calendrier global envisagé

## 2. Le PADD du PLU

*(projet d'Aménagement et de Développement Durables)*

→ 3 axes fondateurs

→ 7 orientations cadres



# Aujourd'hui

3 Plans Locaux Urbanisme intercommunaux arrêtés en 2005

6 Plans d'Occupations des Sols

2 Plans Locaux Urbanisme communaux

# VERS UN PLU COMMUNAUTAIRE UNIQUE

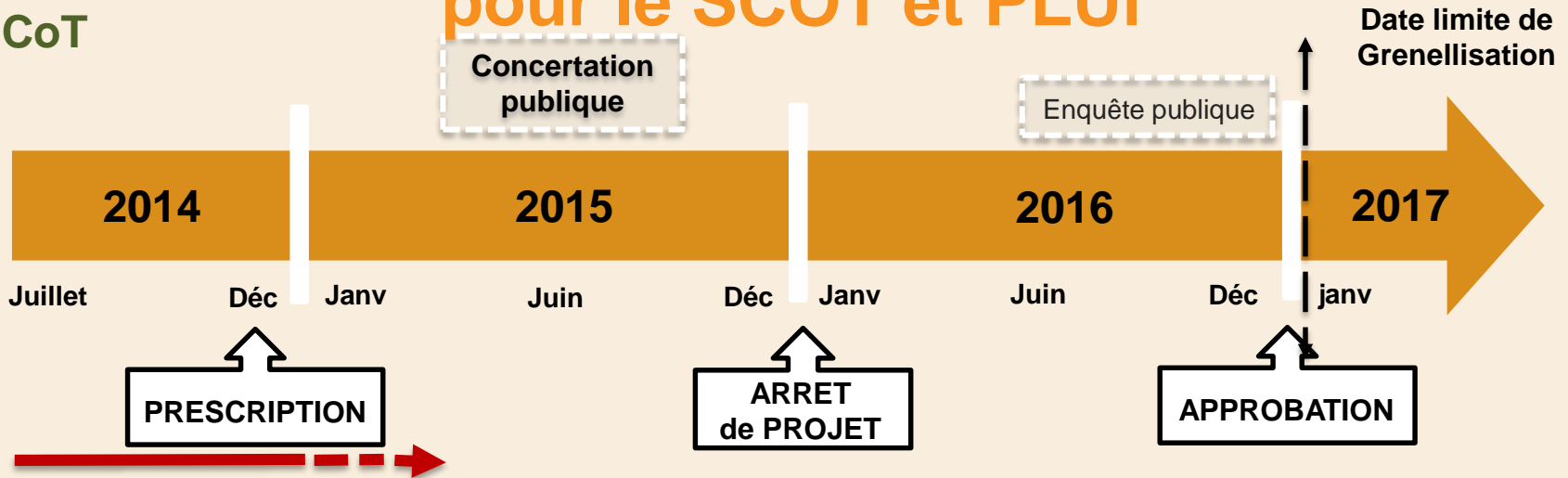


# Demain

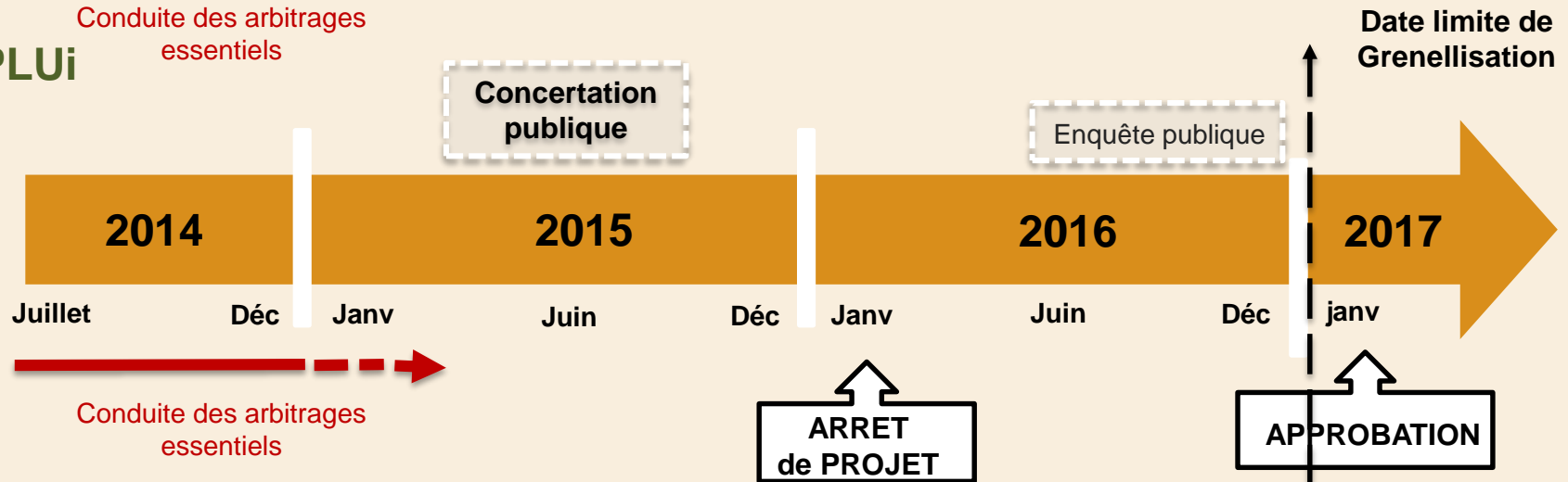


# Deux calendriers très proches pour le SCOT et PLUi

SCoT



PLUi



# Plan Local d'Urbanisme

Le contenu du PLUi :

**RAPPORT DE  
PRESENTATION**

**PADD**

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE  
DEVELOPPEMENT DURABLES

**OAP**

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT  
ET DE PROGRAMMATION

**POLITIQUE DES  
DÉPLACEMENTS**

**POLITIQUE DE L'HABITAT**

**REGLEMENT / ZONAGE**

**ANNEXES**

Débatu en conseil communautaire  
et dans les communes en 2013

Projet conforté par les nouvelles  
équipes municipales

# 3 axes fondateurs pour le SCOT et PLUi (le PADD)

1. Construire le territoire de demain  
en portant sur lui un nouveau regard

2. Promouvoir une métropole d'avenir  
attractive et audacieuse

3. Organiser le territoire multipolaire  
pour bien vivre ensemble



# Les différentes échelles de planification

Autres documents cadre à prendre en compte

**SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale du Pôle Métropolitain Loire Angers

PLH  
(habitat)

PDU  
(déplacements)

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**Autorisation droit des sols**

(Permis de construire, d'aménager, de démolir...)

→ compatibilité

→ conformité

